

Le 8 novembre 2022

Une victoire du pouvoir collectif

Grâce à une mobilisation inspirante et sans précédent du mouvement syndical, les travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP de l'Ontario ont défendu avec succès leur droit de grève.

Petit récapitulatif

Après avoir encaissé des diminutions de salaire et la détérioration de leurs conditions de travail pendant près d'une décennie, les 55 000 travailleuses et travailleurs de l'éducation en Ontario, représentés par le SCFP par le biais du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO), arrivent à la table des négociations pour améliorer leurs conditions de travail. Parmi ces travailleuses et travailleurs, on retrouve, pour n'en nommer que quelques-uns, des concierges, des employées et employés de bureau, des aides-enseignantes et aides-enseignants, et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Pour en savoir plus sur leurs conditions de travail et leurs revendications, consultez le www.3900cestpasassez.ca.

Ils se prononcent à 96,5 % en faveur de la grève, puis déposent un préavis en ce sens le 2 novembre, ce à quoi le gouvernement Ford réplique immédiatement en adoptant une loi draconienne visant à leur interdire la grève et leur imposer une convention collective. Cette loi spéciale, le projet de loi 28, fait appel à la disposition de dérogation, de sorte que même si elle viole les droits des travailleuses et travailleurs en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, elle ne peut être contestée devant les tribunaux.

Riposte syndicale

Le CSCSO sait qu'il doit résister à la loi spéciale. Il commence donc à organiser des manifestations. La tactique de Ford vise les travailleuses et travailleurs de l'éducation les moins bien payés de la province, et le mouvement syndical réagit en soutenant les membres du CSCSO.

En seulement trois jours de manifestations, et alors que se dessine l'appui à une grève générale, des milliers de travailleuses et travailleurs répondent à l'appel, que ce soit virtuellement ou sur les lignes de piquetage, pour soutenir leurs confrères et consœurs de l'éducation. Le gouvernement Ford abroge son

projet de loi, scellant la victoire du SCFP Ontario et du CSCSO.

À présent, le CSCSO retourne à la table des négociations avec son droit de grève.

Une victoire à ne pas oublier

Cette victoire n'est qu'un début. Nous devons continuer à renforcer notre pouvoir collectif. Le gouvernement doit savoir que son programme anti-travailleur et travailleuses s'est retourné contre lui et que le mouvement syndical l'aura à l'œil tout au long des négociations collectives du CSCSO.

Les derniers jours ont galvanisé le mouvement et nous avons le vent dans les voiles. Nos dirigeantes et dirigeants et nos membres sont unis comme jamais, et le public nous appuie fortement.

Ce combat nous concerne tous. Si Ford et Lecce étaient parvenus à imposer ainsi un contrat de travail aux travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP, ils auraient utilisé cette tactique à chaque négociation collective. Les autres premiers ministres en auraient pris note et auraient cru bon de faire de même. Mais il en a été autrement, et les travailleuses et travailleurs ont gagné cette bataille.

Le pouvoir collectif donne des résultats, et la participation des membres est cruciale. Nous retournons à la table des négociations en 2023, et chacun d'entre nous doit y mettre du sien et ne pas oublier ce que nous venons d'apprendre de la lutte de nos confrères et consœurs de l'éducation.

Comme nous l'avons constaté, notre droit de grève n'est efficace que si nous sommes prêts à le défendre.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023 / Bulletin n° 412
/bk sepb 225 jrg scfp 1979

